



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2025/2026 **PROCES VERBAL N°33**

Réunion par voie électronique du 31 mars 2026

Président de séance : Mr Denis OLIVIER

Membres participants : Mrs Thierry BLONDEL - Dominique FONTAINE - Thomas NIEMIER

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr

- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOT CLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

FINALE DEPARTEMENTALE PITCH U13 G & F à YVETOT LE 28 MARS 2026

RESULTATS

Classements des féminines

1- QUEVILLY ROUEN METROPOLE	454 points
2- LE HAVRE AC	364 points
3- FOOTBALL CLUB FEMININ ROUEN PLATEAU EST	342 points
4- YVETOT AC	213 points
5- ESM GONFREVILLE L'ORCHER	202 points
6- OLYMPIA'CAUX FC	198 points
7- US LILLEBONNE	195 points
8- LE HAVRE SPORT FC 2012	124 points

La commission d'organisation après contrôle des feuilles de matchs, a constaté que l'équipe de LE HAVRE AC féminin était en infraction avec le nombre de joueuses mutées hors période inscrites sur la feuille de match. Pour ces faits, l'équipe du HAVRE AC féminin, n'ayant pas respectée la réglementation du nombre de mutées hors période, soit UNE pour les catégories jeunes.

La commission d'organisation dit le club du HAVRE AC féminin interdit de participation à la phase régionale de la coupe PITCH et dit le club de OLYMPIA'CAUX FC classé sixième qualifié pour la phase régionale.

Equipes qualifiées pour la finale régionale :

- * QUEVILLY ROUEN METROPOLE
- * FOOTBALL CLUB FEMININ ROUEN PLATEAU EST
- * YVETOT AC
- * ESM GONFREVILLE L'ORCHER
- * OLYMPIA'CAUX FC

Classements des masculins

1 - QUEVILLY ROUEN METROPOLE	449 points
2 - YVETOT AC	318 points
3 - US MESNIL ESNARD FRANQ	309 points
4 - FC OFFRANVILLE	305 points
5 - AL DEVILLE MAROMME	305 points
6 - FUSC BOIS-GUILLAUME	304 points
7 - LE GRAND QUEVILLY FC	302 points
8 - SC OCTEVILLE SUR MER	296 points
9 - LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S	290 points
10- FC DIEPPE	280 points
11- CMS OISSEL	280 points
12- ESM GONFREVILLE L'ORCHER	267 points
13- ECOLE DE FOOT ELBEUF	251 points
14- SC FRILEUSE	240 points
15- OLYMPIA'CAUX FC	210 points
16- ROUEN SAPINS FC	209 points

Equipes qualifiées pour la finale régionale :

- * QUEVILLY ROUEN METROPOLE
- * YVETOT AC
- * US MESNIL ESNARD FRANQ
- * FC OFFRANVILLE
- * AL DEVILLE MAROMME

Le Président de séance

Denis OLIVIER



Le Secrétaire

Thierry BLONDEL

